

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, légalement convoqué, s'est tenu à 19 heures au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Ozon, Maire de la commune.

Bilan du cinéma rural :

Le bilan de l'année 2019 est bon avec une moyenne de 24 entrées en comptant le cinéma rural itinérant et les entrées du ciné-gouter. Les efforts de l'association des amis de la bibliothèque et de la municipalité sont récompensés ce qui encourage à poursuivre cette collaboration pour le plaisir des spectateurs et des enfants du RPI Saint-Palais/Quantilly.

Compensation taxe d'habitation :

Le receveur municipal a informé le maire de la méthode de compensation des collectivités pour la taxe d'habitation. Le conseil municipal est informé des données issues d'une simulation afin d'expliquer la méthode de calcul mais cette méthode doit être revue selon l'AMF car une partie des éléments entrant dans le calcul n'a pas été intégrée.

SACEM :

La Sacem propose une déclaration annuelle réservée aux communes jusqu'à 5 000 habitants. Le conseil municipal, après délibération, choisit le forfait illimité pour un montant de 189.75 € correspondant à la strate de 501 à 2 000 habitants.

Convention assainissement collectif :

Le conseil départemental souhaite faire évoluer son cadre d'intervention, une nouvelle convention cadre offre les modifications suivantes pour le suivi du système d'assainissement. Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention pour un montant de 0.50 € par habitant.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget assainissement 2019 :

Le compte de gestion et le compte administratif laissent apparaître un excédent de 3 684.74 € en fonctionnement et un excédent de 15 224.11 € en investissement. Un excédent global de clôture de 19 908.85 €.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget communal 2019 :

Le compte de gestion et le compte administratif laissent apparaître un excédent de 112 270.00 € en fonctionnement et un déficit de 5 117.49 € en investissement. Un excédent global de clôture de 107 152.51 €.

Comice agricole 2020 :

Bal le 7 mars élection Reine et Roi de Saint-Palais. Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association du comité de gestion du marché de potiers, subvention octroyée sur le compte 6574 pour l'organisation du Comice.

Rythmes scolaires RPI Saint-Palais - Quantilly :

Lors du dernier conseil d'école, les élus des deux communes, les institutrices et les parents d'élèves ont manifesté le souhait de revenir à la semaine de 4 jours. Le conseil municipal, après délibération, approuve le retour de la semaine en 4 jours pour la prochaine rentrée en septembre 2020.

Eclairage public « Les Giraudons » :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement proposé par le SDE 18 pour l'extension de l'éclairage public route départementale 940 aux Giraudons. Ce plan de financement s'élève à 807.00 €, 50 % étant pris en charge par le SDE 18 et 50 % à charge de la commune soit 403.50 €.

Eclairage public remplacement de deux lampes :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement proposé par le SDE 18 pour le remplacement d'une lampe et son bloc chemin de Saint Giraud et d'une autre lampe et son bloc route des Reddes. Ce plan de financement s'élève à 1 464.00 € avec une prise en charge de 50 % par le SDE 18 et 50 % restant à la charge de la commune soit 732.00 €.

Achat de terrains au Prés du Château :

Le maire présente au conseil municipal le résultat du bornage destiné à l'achat par la commune de terrains situés dans « les Prés du Château ». Le conseil municipal, après délibération, approuve ces achats et donne au maire tous pouvoirs pour conduire l'opération.

Frais de bornage :

Le cabinet Expert Metric a procédé au bornage des deux terrains référencés parcelle ZE 55 et ZE 58 des Prés du Château ; Ces travaux sont facturés à la commune 858.00 € payables sur le compte 2111. Le conseil municipal, après délibération, approuve le paiement du montant de 858.00 € au cabinet Expert Metric.

Aide voyages pédagogiques :

Le conseil municipal décide d'apporter une aide de 50.00 € par enfant de la commune pour l'organisation des voyages des élèves du collège Béthune Sully d'Henrichemont.

Questions diverses :

Afin de sécuriser la circulation piétonne route de Quantilly une modification de l'éclairage public et un chemin en calcaire sont envisagés.

Une fois la réunion terminée, réunion qui était la dernière du maire Bernard Ozon, puisqu'il a décidé de ne pas se représenter, le conseil municipal a souhaité le remercier par la voix d'Aurélie Chabenat et lui rendre un hommage accompagné d'un cadeau auquel il a été très sensible. Il a lui-même remercié toutes les conseillères et tous les conseillers avec lesquels il a travaillé pendant les dix-neuf années de ses mandats successifs de maire dans un climat de confiance réciproque, de mise en valeur de la commune et d'amitiés. Il n'a pas non plus oublié dans ses propos le personnel communal et les habitants de Saint-Palais.